TAXE D'APPRENTISSAGE

COLLÈGE LOUIS GUILLOUX

MONTFORT-SUR-MEU

C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire directement versée aux établissements scolaires pour le développement des formations à portées professionnelles. Elle est une ressource indispensable, notamment pour la Segpa.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

POUR FAIRE QUOI ?

- Permettre l'acquisition et le renouvellement d'équipements pédagogiques des ateliers professionnels.
- Assurer une formation initiale de qualité
- Mettre en place de nouvelles situations professionnelles
- Préparer l'insertion de nos élèves dans la vie active.

COMMENT NOUS AIDER ?

L'entreprise dans laquelle vous exercez peut choisir de verser sa taxe d'apprentissage au collège Louis Guilloux, en le choisissant comme bénéficiaire sur la plateforme SOLTEA.